

Mont-Laurier, ce 22 mars 2021

**BARREAU LAURENTIDES-LANAUDIÈRE**

25 rue de Martigny O  
Saint-Jérôme, QC  
J7Y 4Z1

---

Objet : Candidature 6<sup>e</sup> conseiller (district de Labelle)

---

À tous les membres du Barreau Laurentides-Lanaudière,

Je me présente, Catherine Lagarde-Pelchat, avocate multidisciplinaire. Passionnée, impliquée et transparente, j'œuvre en pratique privée à Mont-Laurier depuis maintenant quatre ans.

J'applique sur le siège du conseil d'administration réservé aux avocats du district de Labelle, anciennement occupé par Me Roger Rancourt qui a vaillamment représenté nos intérêts tout au long de son mandat.

Je suis bien au fait des responsabilités, des enjeux et de la réalité qu'implique un poste au sein d'un conseil d'administration puisque j'ai la chance, depuis déjà deux ans, de siéger au conseil d'administration de la *Maison Lyse-Beauchamp* à Mont-Laurier, un organisme phare de notre région qui œuvre principalement auprès d'une clientèle présentant une fragilité liée à la santé mentale, à une dépendance ou encore à une situation d'itinérance.

Je suis également impliquée auprès des jeunes, en ce que je dispense des ateliers à teneur juridique dans les écoles polyvalentes de la région des Laurentides, en partenariat avec *Éducaloi*.

Le droit a toujours été pour moi une vision de carrière. Je m'y voyais réaliser tout mon potentiel et mettre à profit mes connaissances non seulement pour ma clientèle, mais aussi pour les causes qui me tiennent à cœur, de là mon engagement social. C'est dans cette lignée que je pose donc ma candidature au poste d'administratrice.

Je souhaite avoir la chance de m'impliquer auprès de ma communauté juridique afin de représenter mes consœurs et confrères du magnifique district de Labelle, avec qui j'entretiens de très bons rapports et pour qui j'ai une grande estime.

J'estime qu'il est judicieux qu'un conseil d'administration soit composé d'administrateurs qui présentent des réalités différentes et qui proviennent d'horizons distincts, et ce, afin d'assurer une belle complémentarité et une saine gouvernance. À mon avis, il est primordial qu'un avocat œuvrant en pratique privée puisse occuper un siège au conseil d'administration, puisque ce type de pratique apporte son lot d'enjeux et une réalité bien propre à elle, ce dont je suis bien au fait.

C'est donc avec enthousiasme que j'attendrai le vote de mes collègues, et ce, dans le grand respect de votre décision.

Veillez agréer, chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.



**Me Catherine Lagarde-Pelchat, avocate**